

Direction générale de l'alimentation
Sous-direction du pilotage des ressources et des services
Bureau des laboratoires
251 rue de Vaugirard
75 732 PARIS CEDEX 15
0149554955

Note de service**DGAL/SDPRS/2025-837****19/12/2025****Date de mise en application :** Immédiate**Diffusion :** Tout public**Cette instruction abroge :**

DGAL/SDPRS/2025-814 du 17/12/2025 : Appel à candidatures pour la création d'un réseau de laboratoires agréés pour la détection de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) par méthode PCR temps réel sur prélèvements biologiques.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.**Nombre d'annexes : 0**

Objet : Suspension de l'appel à candidatures pour la création d'un réseau de laboratoires agréés pour la détection de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) par méthode PCR temps réel sur prélèvements biologiques

Destinataires d'exécution

LNR DNC (Cirad Montpellier)
ADILVA
AFLABV
DRAAF
DAAF
DD(CS)PP

Résumé : En raison de l'évolution de la situation sanitaire, de nouveaux agréments temporaires sont en cours d'attribution en Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. L'appel à candidature pour la création d'un réseau est suspendu et reporté à une date ultérieure.

Un appel à candidatures a été publié par note de service DGAL/SDPRS/2025-814 du 17 décembre 2025 pour la création d'un réseau de laboratoires agréés pour la détection de la dermatose nodulaire contagieuse (DNC) par méthode PCR temps réel sur prélèvements biologiques. L'objectif de cet appel à candidatures était d'établir un réseau pérenne, sur l'ensemble du territoire, pour la réalisation des analyses virologiques dans le cadre de suspicions cliniques sur des bovins.

L'évolution de la situation sanitaire dans les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine nécessite la mise en place, en urgence, de laboratoires à proximité des derniers foyers identifiés. Le déploiement élargi de la vaccination est par ailleurs susceptible de générer de nouvelles suspicions liées à des réactions post-vaccinales. Ce contexte a conduit à la décision d'attribution de nouveaux agréments temporaires, à l'image de ceux attribués pour les premières zones réglementées. La procédure est en cours pour l'agrément temporaire de deux nouveaux laboratoires.

L'appel à candidatures est donc immédiatement suspendu et reporté à une date ultérieure. La note de service DGAL/SDPRS/2025-814 est par conséquent abrogée.

La sous-directrice du pilotage
des ressources et des services,

Emmanuelle LARIVIÈRE